

SOMMAIRE :

-INTRODUCTION

Chapitre 01 : le rôle de la douane dans l'exportation

Section01 : l'historique

Section 02 :les missions de la douane

Section03 :l'organigramme

Section04 : le rôle de la douane dans l'exportation

Chapitre02 : le rôle des entreprises publiques dans l'exportation

Section01 :la SAFEX

-l'historique

-les missions

-les moyens

Section02 :ALGEX

-l'historique

-les missions

-les objectifs

-les moyens

-l'organigramme

Section03 : le rôle des entreprise publique dans l'exportation

-CONCLUSION.

Introduction :

l'exportation est l'action de vendre à l'étranger une partie de la production de biens ou de services d'un ensemble économique pays ,région

chapitre 01 : le rôle de la douane dans l'exportation

A quoi sert la douane?

Le rôle de la douane est d'assurer une protection aux produits nationaux et aux produits de nos partenaires européens.

Elle aura ainsi des missions européennes et des missions à l'échelle nationale.

- Elle a pour mission de percevoir les droits de douane sur les produits importés en provenance des pays tiers
- Elle a pour rôle d'appliquer les régimes préférentiels (cf. article sur les



régimes douaniers) qui sont accordés à certains pays tiers

- La douane doit également gérer la PAC (Politique Agricole Commune) et faire respecter les mesures de politique commerciale (tel que garantir des prix unifiés au sein de l'Union Européenne

SECTION 02 : ALGEX

Chapitre I : Présentation de l'Organisme d'Accueil

1.1/L'historique de l'organisme d'accueil -ALGEX- :

Depuis quelques années, l'Algérie accorde un très grand intérêt pour la promotion des exportations, sachant que l'économie algérienne est une économie dépendante c'est-à-dire. que son revenu dépend de l'exportation des hydrocarbures qu'est une source non durable.

D'autre part, l'Algérie à adapte l'économie de marche et le libre échange ceci a rendu indispensable la création des instruments de promotion des exportation hors hydrocarbures tels que ALGEX, SAFEX, CAGEX.....etc. comme institution d'une importance particulière pour la promotion des exportations hors hydrocarbures.

Nous allons donc présente dans ce chapitre ALGEX à travers son organisation, son fonctionnement dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures.

La création et les missions d'ALGEX :

L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieure (ALGEX) à remplacer l'office nationale de promotion des exportation (PROMEX) par le décret exécutif n°04-174(1) signé le 12 juin 2004.

ALGEX est un organisme étatique sous la tutelle du ministre du commerce, autrement dit, c'est un établissement public a caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière il à été crée avec un principal objectif d'information de conseil et d'apportes le soutient nécessaires, aux opérateurs algérienne dans la prospection des marches extérieures, la promotion produits fabriques Localement et le suivi des relations d'affaires jusqu'à concrétisation des transactions d'exportation.

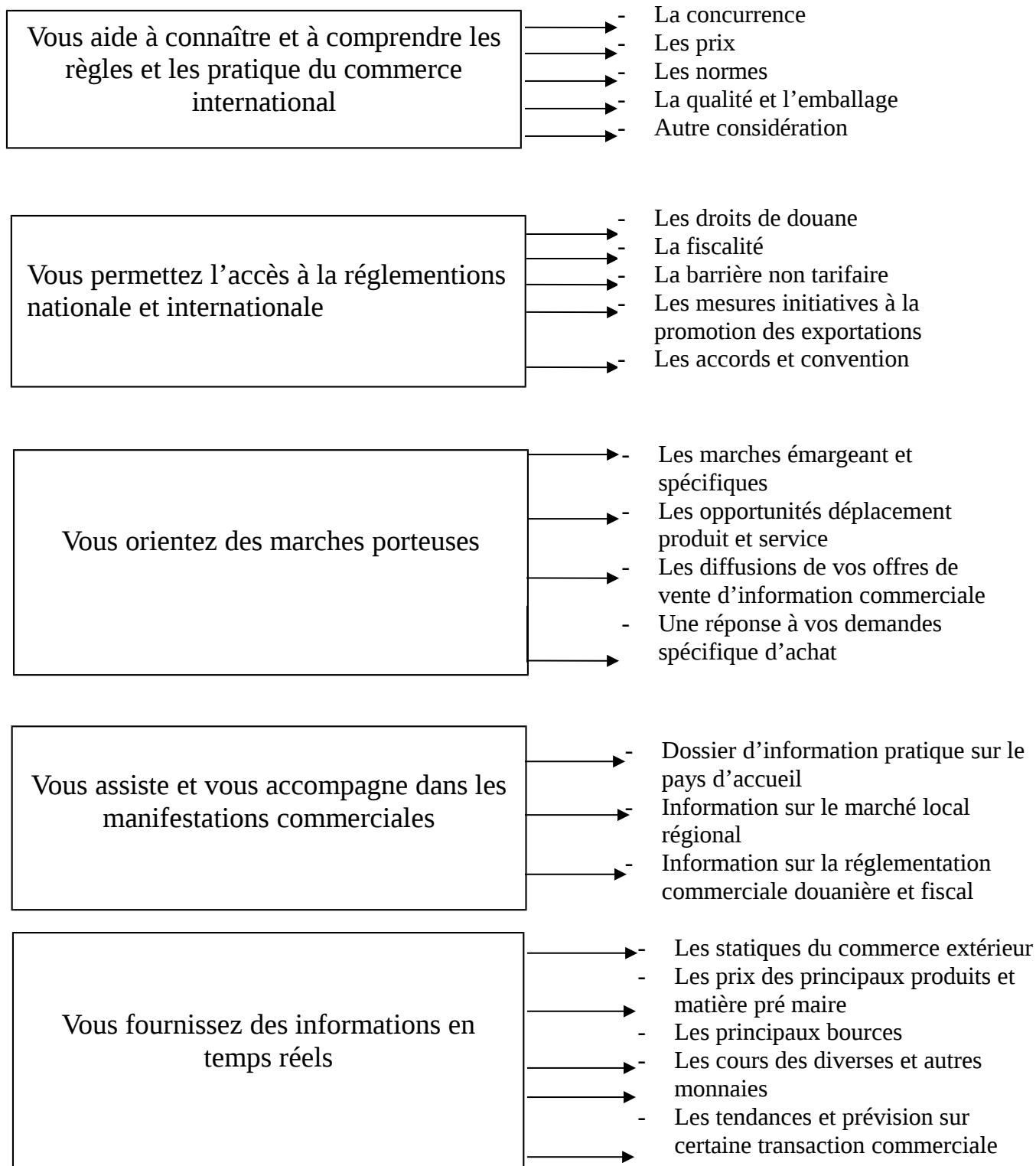
1.3/ Les organisations de l'organisme d'accueil -ALGEX- :

L'Agence est administré par un conseil est préside par le Chef du Gouvernement et est compose des membres suivants ;

- * Du Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- * Du Ministre chargé du commerce extérieur ;
- * Du Ministre chargé des Finances ;
- * Du Ministre charge des Transports ;
- * Du Directeur Général des Douanes ;
- * Du président de la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;
- * Du président de la chambre nationale de l'agriculture ;
- * Du président de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers ;
- * Du président de la chambre algérienne de la pêche et de l'aquacultures ;
- * Des représentants d'associations d'exportateurs dument agréés

Les ministres ayant en charge des départements économiques secteur participent aux travaux du conseil lorsque les activités d'exportation de leur secteur sont concernées par l'ordre du jour.

1.4/ Les objectifs d'ALGEX :



1.2/ Les Missions de l'organisme d'accueil -ALGEX- :

L'Agence a pour mission de;

- La participation à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieure.
- La gestion des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices
- L'analyse des marchés mondiale et la relation d'étude prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs.
- L'élaboration d'un rapport annuel d'évolution sur la politique et les programmes d'exportations
- La mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et leurs impacts sur les échanges commerciaux de l'Algérie
- La conception et la diffusion des publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce internationale
- Du suivi et de l'encadrement de la participation des opérateurs économiques nationaux aux différentes manifestations économiques, foires, expositions et salons spécialisés se tenant à l'étranger.
- L'assistance aux opérateurs économiques pour le développement d'actions de communication, d'information et de promotion relatives aux produits et services destinés à l'exportation
- Etablir les critères de distinction et les prix et les décorations à décerner aux meilleurs exportateurs.

1.5/ Les Différents directions de l'organisme d'accueil -ALGEX-:

L'Agence est composée des sept (07) directions suivantes :

1- La Direction de l'Analyse des Marchés.

Est organisée en trois (03) sous directions ;

- Sous direction de l'analyse des marchés de l'Afrique et pays Arabe.
- Sous direction de l'analyse des marchés de l'Europe et Amérique du nord.
- Sous direction de l'analyse des marchés de l'Amérique latine et de l'Asie.

2- La Direction de l'Analyse des Produits.

Est organisée en trois (03) sous directions ;

- Sous direction de l'analyse des produits agricoles.
- Sous direction de l'analyse des produits industriels.
- Sous direction de l'analyse des produits de l'artisanat du tourisme et des services.

3- La Direction des Services Spécialisés.

Est organisée en trois (03) sous directions ;

- Sous direction de la logistique à l'export.
- Sous direction des politiques de financement et d'assurance.
- Sous direction de la qualité emballage et la certification.

4- La Direction de la Formation, de la Coopération et de la Documentation.

Est organisée en quatre (04) sous directions ;

- Sous direction de la coopération.
- Sous direction de la formation.
- Sous direction de la documentation et de la recherche documentaire.

- Sous direction des publications et de la traduction.

5- La Direction de l'Information et de la Communication.

Est organisée en trois (03) sous directions ;

- Sous direction de l'information
- Sous direction de informatique
- Sous direction de la communication et des relations publiques

6- La Direction de l'Administration et des Moyens.

Est organisée en trois (03) sous directions ;

- Sous direction du personnel.
- Sous direction des finances.
- Sous direction des moyens généraux.

7- La Direction des Stratégies et Programmes.

Est organisée en cinq (05) sous directions ;

- Sous direction des stratégies de promotion des exportation
- Sous direction de l'analyse des importations
- Sous direction des défenses commerciales
- Sous direction des études prospectives et de la veille économique.
- Sous direction de la synthèse et du suivi des programmes.